

Délibération N°	D24-082	Acte publié le	03/10/2024
Conseillers en exercice	36	Présents	20
		Votants	31

L'an 2024, le **JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024** à 19h35, le conseil communautaire de Collines Isère Nord communauté, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, **SOUS LA PRESIDENCE DE RENE PORRETTA**, Président. **Secrétaire de séance** : Valérie GENDRIN

Présents : Mmes et MM ANGNONIN Daniel, BADUFLE Christophe, BOUQUET Isabelle, CARLES Michel, CASTAING Patrick, CAUQUIL Alain, CHARDON Véronique, CHASTAGNARET Martine, COCHARD Bernard, DELAY Monique, DEVAUX Vanessa, FASSINOT Christine, GASS-VERNAY Julie, GENDRIN Valérie, GIRERD-POTIN Albert, GROIX Brigitte, HIRTH Ludovic, HUGOU Isabelle, JULLIEN Bernard, MICHA-FRACHON Valérie, MUCCIARELLI Laurence, MUSTI Murielle, NEPLE Alain, NOWAK Christine, ORELLE Pierre-Louis, PORRETTA René, QUEMIN André, REVEYRAND Michel, REY Christian, ROSET Patrick, ROUSSEL Régis, ROUSSET Christian, TASCIOITI Maryline, TERRY Joël, THOMAS Alexandra, VERNAY Aurélie.

Procurations :
 ANGNONIN Daniel à René PORRETTA
 CASTAING Patrick à Brigitte GROIX
 CHASTAGNARET Martine à GENDRIN Valérie
 COCHARD Bernard à CHARDON Véronique
 HUGOU Isabelle à MUSTI Murielle
 MICHA FRACHON Valérie à BOUQUET Isabelle
 NOWAK Christine à REVEYRAND Michel
 QUEMIN André à JULLIEN Bernard
 REY Christian à MUCCIARELLI Laurence
 ROSET Patrick à GIRERD POTIN Albert
 VERNAY Aurélie à ROUSSET Christian

Nomenclature ACTES : 5797
D24-082 / OBSERVATOIRE FONCIER DEPARTEMENTAL DE L'ISERE (OFPI) – ADHESION

L'observatoire Foncier Partenarial de l'Isère (OFPI) a été créé en 2006 par le Département de l'Isère, convaincu de la nécessité de disposer d'un outil permanent de suivi des marchés fonciers urbains et ruraux et de l'évolution des usages du foncier.

Instance partenariale, l'OFPI permet à ses adhérents de conduire des réflexions sur le foncier et de suivre la consommation foncière, les évolutions des marchés foncier et immobilier.

A ce jour, l'OFPI réunit le Département de l'Isère, l'Etablissement public de l'Ouest Rhône-Alpes, la Chambre d'Agriculture, deux structures Scot et une quinzaine d'intercommunalités de l'Isère.

En tant que membres, ces structures assurent le pilotage de l'OFPI. Le Département de l'Isère a en charge la coordination générale du dispositif. Les partenaires techniques de l'observatoire sont l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG) et la SAFER Auvergne-Rhône-Alpes qui apportent l'ingénierie et un appui à l'animation nécessaires au bon fonctionnement de l'outil.

COLL'in Communauté a été sollicitée pour rejoindre cet observatoire.

Cette adhésion permettrait de répondre aux besoins de suivi en observatoire, d'accéder à des données et aux livrables dans le cadre de l'observatoire de l'Habitat et du Foncier mais aussi d'enrichir la réflexion et les analyses en matière de foncier, d'habitat et d'aménagement (ZAN).



Notre collectivité pourrait bénéficier dès cette année d'un certain nombre de services liés au programme d'action 2024 et analyses produites par l'OFPI.

La participation financière s'élève à 1 000 € par an, à compter de 2025. La convention est révoquée annuellement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- CONSIDERANT l'intérêt pour le territoire d'intégrer l'Observatoire Foncier Partenarial de l'Isère (OFPI) ;
- D'APPROUVER l'adhésion de COLLINES ISERE NORD COMMUNAUTE à l'OFPI,
- D'AUTORISER le Président à signer la convention de coopération avec le Département, telle que présentée,
- D'INSCRIRE le montant de la contribution correspondante au budget primitif de 2025,
- DE DESIGNER, APRES APPEL A CANDIDATURES, deux représentants de la Communauté de Communes (B. COCHARD et A. NEPLE) au sein du comité de pilotage de l'OFPI.

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération.

La (le) Secrétaire de séance Valérie GENDRIN 	Le Président René PORRETTA 	Pièces jointes : - PJD24-082
---	--	--